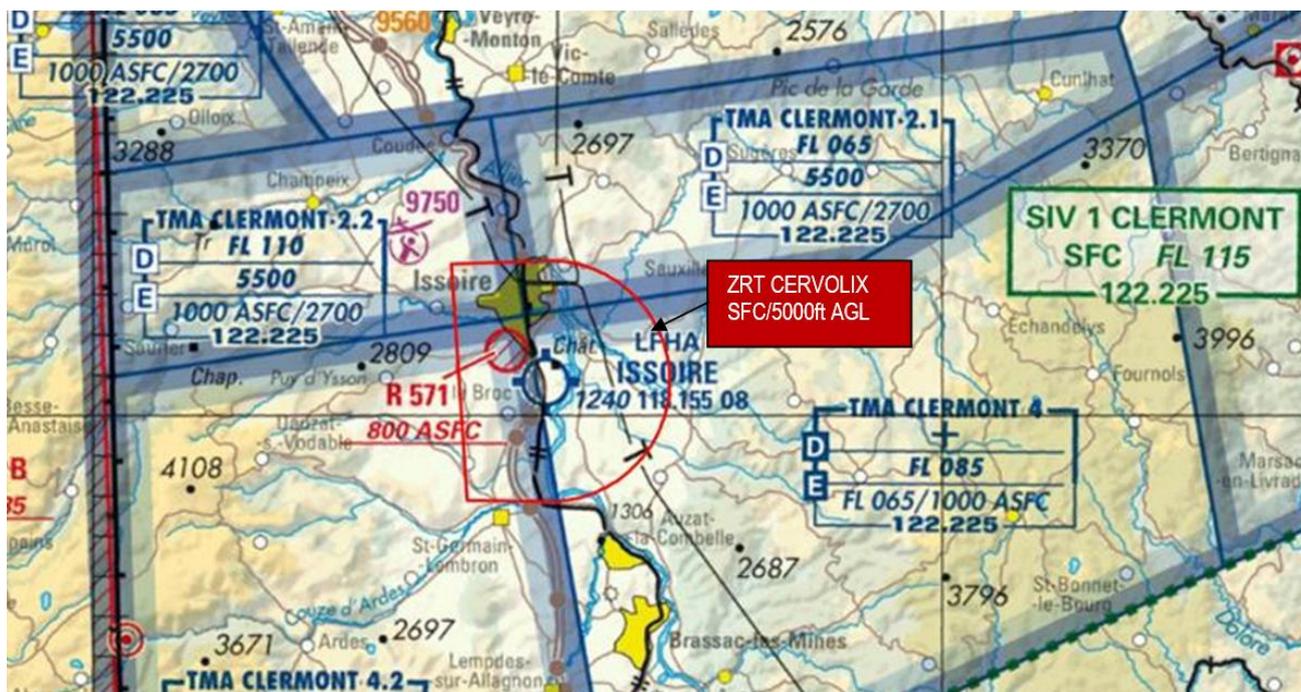


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) dans le cadre de la Manifestation aérienne « CERVOLIX »

En vigueur : Du jeudi 03 octobre au dimanche 06 octobre 2024

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Issoire-le-Broc LFHA



Extrait carte OACI au 1 / 500 000 - Edition 2024

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT activable : - jeudi 03 octobre : 0730-1400 - vendredi 04 octobre : 0900-1730 - samedi 05 octobre : 0900-1630 - dimanche 06 octobre : 0900-1630
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : ISSOIRE A/A : 118.155 MHz CLERMONT INFO : 122.225 MHz
ORGANISME GESTIONNAIRE
Directeur des vols
STATUT
Zone réglementée temporaire qui se substitue aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION**CAG/CAM**

Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, après contact avec le directeur des vols.

SERVICES RENDUS

Services d'information de vol et d'alerte rendus par Clermont INFO.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**Limites latérales :**

45°33'46"N, 003°12'38.5"E
45°33'49.71"N, 003°15'35.07"E
Arc horaire de 3 NM de rayon centré sur 45°30'51"N, 003°16'05"E
45°27'51.12"N, 003°16'08.77"E
45°27'53"N, 003°13'12"E
45°33'46"N, 003°12'38.5"E

Limites verticales :

SFC / 5000 FT AGL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- La zone réglementée temporaire « ISSOIRE » (ZRT) dans le cadre de vols d'essais d'aéronefs civils sans équipage à bord en vols hors-vue ne sera pas activée pendant la période de validité du présent SUP AIP,
- La zone LF-R 571 Bange ne sera pas active pendant la période de validité du présent SUP AIP.

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols : 06.95.93.77.69
Coordonnateur : 06.31.21.16.42